

28 MAI
16 RUE VILLE PEPIN

35400 ST MALO

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à PARIS
Le 25/09/2025

VENIER GWENAELE

GROUPE ABAQUE PARIS
80 BOULEVARD DE REUILLY

75012 PARIS
0143719449

28 MAI

16 RUE VILLE PEPIN

35400 ST MALO

COMPTES ANNUELS du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	7 et 8
- <i>Détail Compte de résultat</i>	9 et 10
- <i>Tableau délais de paiement</i>	11

GROUPE ABAQUE PARIS
80 BOULEVARD DE REUILLY

75012 PARIS
0143719449

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

28 MAI
16 RUE VILLE PEPIN
35400 ST MALO

relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	204 833.74 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	96 105.77 Euros
- Résultat net comptable,	(7 271.70)Euros

Fait à PARIS
Le 14/05/2025

VENIER GWENAELE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	9 225.00	1 370.00	7 855.00		7 855.00	
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	5 000.00		5 000.00		5 000.00	
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	13 288.41	643.00	12 645.41		12 645.41	
	Autres immobilisations corporelles	137 598.44	3 356.00	134 242.44		134 242.44	
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	2 700.00		2 700.00		2 700.00		
Total II	167 811.85	5 369.00	162 442.85		162 442.85		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	3 151.92		3 151.92		3 151.92	
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	24 420.42		24 420.42		24 420.42	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	153.00		153.00		153.00		
Disponibilités	13 360.53		13 360.53		13 360.53		
Charges constatées d'avance (3)	1 305.02		1 305.02		1 305.02		
Total III	42 390.89		42 390.89		42 390.89		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	210 202.74	5 369.00	204 833.74		204 833.74		

5 000.00

- (1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	20 000.00				20 000.00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
Autres réserves							
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 271.70				7 271.70	
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	12 728.30				12 728.30	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	103 053.16				103 053.16	
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	62 614.18				62 614.18	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 969.10				7 969.10	
	Dettes fiscales et sociales	7 812.80				7 812.80	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	10 656.20				10 656.20		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	192 105.44				192 105.44	
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	204 833.74				204 833.74	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

192 105.44

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
FRAIS D'ETABLISSEMENT	7 855.00				7 855.00	
20110000 FRAIS DE CONSTITUTION	9 225.00				9 225.00	
28011000 AMORT FRAIS DE CONSTITUTION	1 370.00				1 370.00	
FONDS COMMERCIAL	5 000.00				5 000.00	
20600000 DROIT AU BAIL	5 000.00				5 000.00	
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	12 645.41				12 645.41	
21540000 MATÉRIEL INDUSTRIEL	13 288.41				13 288.41	
28154000 AMORT MAT INDUS	643.00				643.00	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	134 242.44				134 242.44	
21810000 INSTALL GÉNÉRALES, AGENCEMENTS	130 348.62				130 348.62	
21830000 MATÉRIEL BUREAU , INFORMATIQUE	1 918.08				1 918.08	
21840000 MOBILIER	5 331.74				5 331.74	
28181000 AMORT INSTALL GENERALES	3 150.00				3 150.00	
28183000 AMORT MAT INFORMA	21.00				21.00	
28184000 AMORT MOBILIERS	185.00				185.00	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 700.00				2 700.00	
27500000 DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT VERSÉS	2 700.00				2 700.00	
Total II	162 442.85				162 442.85	
MARCHANDISES	3 151.92				3 151.92	
37100000 MARCHANDISES (OU GROUPE) A	3 151.92				3 151.92	
AUTRES CREANCES	24 420.42				24 420.42	
40100000 FOURNISSEURS	605.20				605.20	
44562000 T.V.A. SUR IMMOBILISATIONS	0.38				0.38	
44566000 T.V.A. S AUTRE BIEN ET SERVICE	753.40				753.40	
44567000 CRÉDIT DE T.V.A. À REPORTER	91.44				91.44	
44583000 REMBOURST TAXE SUR CA DEMANDÉ	22 900.00				22 900.00	
44586000 TVA SUR FNP	70.00				70.00	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	153.00				153.00	
50300000 ACTIONS	153.00				153.00	
DISPONIBILITES	13 360.53				13 360.53	
51200000 BANQUES	9 748.18				9 748.18	
53000000 CAISSE	3 612.35				3 612.35	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 305.02				1 305.02	
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 305.02				1 305.02	
Total III	42 390.89				42 390.89	
TOTAL GENERAL	204 833.74				204 833.74	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAL	20 000.00				20 000.00	
10100000 CAPITAL	20 000.00				20 000.00	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	7 271.70				7 271.70	
Total I	12 728.30				12 728.30	
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	103 053.16				103 053.16	
16400000 EMPRUNT CA 85K€ 2013032	82 539.80				82 539.80	
16410000 EMPRUNT CA 32K€ 2151880	20 513.36				20 513.36	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	62 614.18				62 614.18	
45500000 MANGUITO	62 614.18				62 614.18	
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 969.10				7 969.10	
40100000 FOURNISSEURS	7 549.10				7 549.10	
40810000 FOURNISSEURS	420.00				420.00	
DETTE FISCALES ET SOCIALES	7 812.80				7 812.80	
42100200 LARATTE VICTOR	1 744.62				1 744.62	
42100300 FLAGEUL MARTIN	2 095.71				2 095.71	
42100400 VIGY MARGAUX	923.49				923.49	
43100000 SÉCURITÉ SOCIALE	1 585.33				1 585.33	
43702000 PREVOYANCE ALAN	117.23				117.23	
43703000 KLESIA RETRAITE	1 326.15				1 326.15	
43708000 OPCO AKTO CONTRIB PARITARISME	2.39				2.39	
43800000 CHARGE À PAYER, PDT À RECEVOIR	17.88				17.88	
AUTRES DETTES	10 656.20				10 656.20	
46730000 MARIE CLAUDE	10 656.20				10 656.20	
Total IV	192 105.44				192 105.44	
TOTAL GENERAL	204 833.74				204 833.74	

TABLEAU DELAIS DE PAIEMENT

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
I - Article D. 441I.-1 ° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :		
Montant total des factures exclues				O Délais légaux :		
II - Article D. 441I.-2 ° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :		
Montant total des factures exclues				O Délais légaux :		
III - Article D. 441.-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :		
Montant total des factures exclues				O Délais légaux :		
IV - Article D. 441.-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :		
Montant total des factures exclues				O Délais légaux :		

28 MAI
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20 000Euros
Siège Social : 16 rue Ville Pépin
35400 SAINT-MALO

987 466 000 R.C.S. SAINT-MALO

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 juin 2025

AFFECTATION DES RESULTATS

Vote de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 juin 2025

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de 7 271.70€, décide de l'affecter comme suit :

- au crédit du compte « Report à nouveau » : 7 271.70 €

Après affectation, la situation des capitaux propres est la suivante :

- Capital social :	20 000 €
- Réserve. Légal :	0 €
- Autres réserves :	0 €
- Report à nouveau :	-7 271.70 €

Capitaux propres : 12 728.30 €

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale prend acte que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices comptables.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance

28 MAI
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20 000Euros
Siège Social : 16 rue Ville Pépin
35400 SAINT-MALO

987 466 000 R.C.S. SAINT-MALO

PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin, à 10 heures,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée « 28 MAI » au capital de 20 000 €, divisé en 2 000 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par l'associé unique de la Société en entrant en séance, représentant en tant que telle la totalité des 2 000 parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par MANGUITO représentée par Nicolas POLLA, Gérant Associée majoritaire.

Monsieur Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Rémunération du gérant,
5. Pouvoir pour formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1. La feuille de présence,
2. L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
3. Le rapport de gestion établi par la gérance,
4. Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
5. Le rapport spécial sur les Conventions règlementées.

La Gérance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions et qu'ils ont pu poser pendant ce délai toutes questions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1^{ère} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Conformément aux dispositions du CGI, le résultat de l'exercice clôturé le 31/12/2024 ne prend pas en charge de dépenses non-déductibles fiscalement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de 7 271.70€, décide de l'affecter comme suit :

- au crédit du compte « Report à nouveau » : 7 271.70 €

Après affectation, la situation des capitaux propres est la suivante :

- Capital social :	20000	€
- Réserve. Légal :		€
- Autres réserves :		€
- Report à nouveau :	-7 271.70	€

Capitaux propres :	12 728.30	€

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale prend acte que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices comptables.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices comptables.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} RESOLUTION

La collectivité des associés approuve la rémunération brute versée à la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 à savoir :

Monsieur Nicolas POLLA : 0 €.

Elle approuve également le montant des frais remboursés à la gérance sur ce même exercice et ce sur justificatifs.

La gérance pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, aux remboursements des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par la gérance.

